

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

### BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.  
 { „ „ 14 „ „ „ „ six mois.  
 { „ „ 7 50 „ „ „ „ trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 7 décembre 1865

#### BULLETIN.

Des dépêches de Vienne démentent positivement le bruit de la mort du comte de Chambord. Le prince n'a pas même été malade; il est rentré à Frohsdorff avec la comtesse de Chambord, après une excursion de plusieurs semaines sur le littoral de l'Adriatique.

L'état de santé du roi des Belges ne s'est pas modifié. On s'attend à chaque instant à recevoir la nouvelle de la mort de Léopold 1<sup>er</sup>.

C'est à tort, dit la *Correspondance Havas*, que divers journaux continuent à prétendre que le général américain Schofield est venu en France avec une mission diplomatique. Jusqu'à présent le général n'a vu personne au ministère des affaires étrangères; aucune note indiquant la mission dont on le dit chargé, n'est arrivée de Washington ni de la Légation des Etats-Unis accréditée à Paris. Il y a donc lieu de croire que le général Schofield n'est venu en France qu'avec un caractère privé, lequel exclut toutes les suppositions qu'on se plaît à propager avec une légèreté inexplicable.

Le bruit d'une dissolution du Parlement italien a circulé hier à Paris; cette nouvelle est contournée; le ministère La Marmora pourra être modifié dans le sens de la majorité nouvelle, mais il n'y aura ni retraite complète de ses membres, ni appel intempestif au scrutin.

On a reçu à Madrid des nouvelles du Pacifique. Les hostilités, à la dernière date, s'étaient bornées au blocus des ports du Chili. Les relations entre les deux peuples ne paraissent pas avoir un caractère agressif. L'escadre espagnole, tout en donnant la chasse aux vaisseaux chiliens faisait faire ses provisions aux marchés mêmes de Santiago.

Les résidents espagnols se sont retirés dans l'intérieur du pays pour le soustraire

aux violences de quelques indigènes irrités des mesures prises par l'amiral espagnol. Ils voulaient se réfugier à bord de l'escadre espagnole; mais le gouvernement s'y est opposé. Il veut les garder comme otages tout en respectant leurs personnes et leurs propriétés.

J. REBOUX

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Le sentiment d'inquiétude causé en Angleterre par le conflit qui a éclaté entre l'Espagne et le Chili tend aujourd'hui à se calmer. L'on a appris avec satisfaction que le Corps diplomatique à Santiago avait employé ses efforts pour obtenir la suspension des hostilités, et qu'il ne désespérait pas de voir ses démarches couronnées de succès. En outre, les dispositions conciliantes manifestées par le cabinet de Madrid autorisent à penser que la France et l'Angleterre pourront exercer utilement leur influence au Chili pour faciliter un accord. »

La *Gazette de Bonn* contient une note du colonel du régiment de Hussards auquel appartient le comte d'Eulenbourg. Il résulte de cette publication, qu'un arrêt n'est pas encore rendu dans l'affaire Ott-Eulenbourg, et que par conséquent la condamnation du comte d'Eulenbourg, annoncée précédemment par quelques journaux, ne repose que sur des bruits dépourvus de tout fondement.

La France constate en résumant les nouvelles apportées par le dernier courrier de la Réunion qu'à la date du 6 novembre les affaires à Madagascar étaient dans le même état; c'est-à-dire que les Hovas, avaient encore obtenu par les moyens dilatoires qu'ils opposent aux réclamations du gouvernement français, l'ajournement indéfini du paiement de l'indemnité réclamée par lui: « Ils ont prétendu d'abord poursuivre M. Polin, ne pas savoir le chiffre de l'indemnité ni la personne à qui ils devaient verser les fonds. Acculés alors devant une lettre de l'Empereur, ils ont trouvé un autre prétexte pour ne pas payer ils ont demandé la remise des originaux de la charte signée par l'infortuné Radama II. C'était autant de mois gagnés pour

attendre la mauvaise saison qui rend les communications entre la côte et la capitale Tananarive de plus en plus difficiles. Les textes originaux de la charte ont été expédiés; quand les Hovas les recevront, ils élèveront la prétention, on le sait déjà, d'exiger une renonciation absolue de la France à tous ses anciens droits sur Madagascar et ainsi de suite.

« Ce n'est cependant pas faute de calme, de courtoisie, de longanimité que nos représentants ont échoué. Le commandant de la station a montré toute la patience imaginable, dit un de nos correspondants. « Il met sur le bateau, qui se rend deux fois par mois à Tamatave, un commissaire muni de pleins pouvoirs pour recevoir l'argent dans le cas où les Hovas se résoudraient à payer et chaque fois le commissaire revient les mains vides Et « dire qu'il y a encore des gens qui se raillent de la pétulance française. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 6 décembre.

Le *Morning-Post* nie les dangers du féminisme pour le Canada et il ajoute que toutes les possessions anglaises, en Amérique, seront bientôt réunies en une seule et puissante confédération.

Le *Times* dit qu'en présence du grand nombre de fénians qui existent en Irlande, le Gouvernement doit user de beaucoup d'énergie.

Le *Morning-Herald* pense qu'une grande responsabilité pèse sur Lord Russell à propos de l'Irlande. Il est urgent que le cabinet propose des réformes importantes pour ce pays.

Le *Star* et le *Times* annoncent avec satisfaction que le Comité de secours de Manchester s'est dissous et que tous les ouvriers du Lancashire ont repris leurs travaux.

Le *Daily-News* continue ses attaques contre le Gouverneur de la Jamaïque. Hier, des meetings contre ce magistrat ont eu lieu à Londres, à Exeter-Hall.

Dublin, 5 décembre, soir.

Le procès O'Leary continue. L'avocat Butt défend l'accusé. Le Solicitor-général s'oppose à ce que le jugement soit rendu demain. — Une nouvelle arrestation a eu lieu.

Bruxelles, 6 décembre.

Le *Moniteur belge* publie le bulletin suivant de la santé du Roi : « Palais de Laeken, 5 décembre : les symptômes abdomi-

naux restent stationnaires; les forces tardent à revenir. Signés : Docteurs Wimmer et Deroubaix. »

Bruxelles, 6 décembre.

On lit dans le *Courrier du Commerce* : « 1 heure de l'après-midi : Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du Roi est relativement satisfaisant. Le gonflement a diminué. La forte constitution du Roi et l'habileté des médecins pourraient bien avoir le dessus sur la maladie. Le Roi est couché; il respire librement les fenêtres fermées. Le médecin hongrois a quitté le palais. Le docteur Deroubaix s'y rend seulement par intervalles. Le docteur Wimmer seul y reste continuellement. On espère prolonger les jours du roi, malgré la diarrhée qui est toujours très forte.

#### BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le mouvement de notre commerce extérieur, dit le *Constitutionnel*, ne s'est pas ralenti pendant le dixième mois de l'année; les états de douane font ressortir les chiffres suivants du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre :  
Importations en 1865. F. 2,280,767,000  
— en 1864. » 2,069,731,000  
Augmentation en 1865. F. 211,036,000

Exportations en 1865. F. 2,580,637,000  
— en 1864. » 2,483,309,000  
Augmentation en 1865. F. 66,238,000

Les grosses augmentations à l'importation sont :

Les laines pour 35 millions; les soies et bourres de soie pour 11 millions; les graines oléagineuses et l'huile d'olive pour 14 millions; les sucres pour 12 millions; le lin pour 20 millions; le coton pour 54 millions; les houilles pour 9 millions; les fils de lin, de chanvre et de jute pour 7 millions; les tissus de laine pour 11 millions; les nattes et chapeaux de paille pour 3 millions.

A l'exportation, les plus fortes augmentations portent sur les articles suivants : Vins 24 millions et demi; sucres raffinés 20 millions; produits chimiques 6 millions; drilles 3 millions; graines à enssemencer 7 millions; œufs de volaille et gibier 9 millions; beurre 12 millions; bestiaux 8 millions; graines et farines 20 millions, etc., etc. Il y a diminution sur les outils et ouvrages en métaux de 7 millions; sur les ouvrages en peau et en cuir de 8 millions, etc.

Il a été importé une quantité d'or et d'argent de. F. 534,223,000  
Et exporté une quantité de 346,289,000  
L'excédant de métaux précieux importés à donc été de F. 187,934,000

L'ensemble des recettes du service des douanes et des contributions indirectes présente un résultat satisfaisant. Elles s'élèvent pendant les dix premiers mois, déduction faite des primes et drawbacks, à. F. 585,743,365

Elles n'étaient, pour la période correspondante de 1864 que de. F. 552,152,923

L'augmentation pour l'excise courant est de. F. 33,560,142

Si nous examinons la part du régime des sucres, nous constatons les chiffres suivants :  
Sucres étrangers. F. 19,001,000  
Sucres coloniaux. » 25,048,000  
Sucres indigènes. » 14,261,000

Total. F. 78,392,000  
Le total en est acquis au Trésor, puisque la législation nouvelle n'admet plus de drawbacks.

Pour la période correspondante de 1864, les sucres avaient fourni les recettes suivantes :  
Sucres étrangers. F. 35,479,000  
Sucres coloniaux. » 13,604,000  
Sucres indigènes. » 14,261,000

Total. F. 69,044,000  
Sur lesquels le Trésor avait remboursé à titre de drawback. » 25,065,945

Ce qui réduisait la recette nette à. F. 43,978,055

On voit que le Trésor a gagné, d'une période sur l'autre, une recette de 27 millions 534,000 francs sur les sucres. Le surplus des augmentations appartient au droit des boissons pour 6 millions et aux tabacs pour 2 millions.

Les droits de douane se sont élevés à 117 millions 998 francs, d'où il faut déduire 231,935 francs restitués sur les machines et sur les sels, reste 117 millions 766,365 francs.

Pour la période correspondante de 1864, la recette brute était de. F. 130,610,000  
Mais les restitutions montaient à. » 25,362,077

Et il n'était resté net que F. 105,263,923

Les revenus du service des douanes se sont donc accrues d'environ 12 millions 500,000 francs, mais comme il y a eu augmentation de 16 millions sur les sucres étrangers et coloniaux, il en résulte une diminution d'à peu près 4 millions des droits perçus sur les marchandises.

(Auguste Vitu.) (Constitutionnel)

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 8 DÉCEMBRE 1865.

N° 19

#### FEMME D'UN VANITEUX.

TROIS ANS PLUS TRAD.

LA MÈRE.

(Suite — Voir notre dernier numéro.)

A quel que temps de là, un soir qu'Hélène était seule, Orchard entra brusquement; il était fort pâle.

« Te souviens-tu, lui demanda-t-il, de m'avoir dit un jour, à propos de ta fortune réservée, que tout ce qui t'appartient m'appartient aussi ? »

« La répétition; et la preuve, Albert, c'est que je t'ai engagé à en toucher les intérêts. »

« Mais crois-tu donc qu'on aille bien loin avec ce mince revenu ? Un simple commis et sa famille en vivaient à peine. »

« Et tes honoraires ? et le reste de notre fortune ? N'est-ce pas de quoi constituer une grande aisance ? »

« Pour un homme non endetté et sachant se restreindre, oui, peut-être. Mais moi ! Plût au ciel à la cervelle qu'avouer ma folie et me condamner à vivre mesquinement. Par bonheur, il y a un autre moyen : tu peux me tirer d'embarras, car le testament de ta mère et notre contrat de mariage te laissent libre de disposer du capital qu'elle t'a légué, le jour où tu considérerais cela comme un devoir.

(.) Reproduction interdite.

« C'est vrai, répondit Hélène avec une gravité douce. Mais ma mère ajoute : « Si ma fille Hélène a des enfants, je lui conseille de bien réfléchir avant de disposer du capital réservé et de n'agir qu'à la dernière extrémité contre mon vœu, qui est que ce capital soit transmis intact à ses enfants. »

« Eh bien, autant que j'en puisse juger, cela ne doit pas l'empêcher de me venir en aide. Si tu m'aimes, tu n'hésiteras pas un instant. L'amour vrai ne recule devant aucun sacrifice. »

« Mais il examine d'abord si le sacrifice serait utile ou nuisible. A la dernière extrémité, dit ma mère, et je vénère trop sa mémoire pour ne pas lui obéir de tous points. S'il s'agissait de sauver ton honneur, je n'hésiterais pas plus que je ne l'ai déjà fait. Mais je n'ôterai point à notre enfant et à nous-mêmes une sauvegarde contre la misère, à l'unique fin de mener une couple d'années de plus un train de vie extravagant. Je serais un mauvais père, une mauvaise épouse et une femme d'une pitoyable faiblesse, si je ne faisais tous mes efforts pour l'arrêter sur la pente fatale qui nous précipiterait tous dans l'abîme. »

« Hélène, tu veux donc me pousser au désespoir, au suicide ? » s'écria-t-il avec un geste théâtral. Il comptait sur la bonté, sur la condescendance habituelles de sa femme; mais il ne connaissait point toute la force de ce caractère-là.

« Non, dit-elle; j'ai trop bonne opinion de toi pour te croire capable de commettre un crime si lâche plutôt que de sacrifier un peu de ton luxe et des frivoles jouissances de ta vanité. »

« Ainsi, tu refuses ? »

« Je refuse, parce que concentrer ne serait pas te rendre service. Dans quelques années nous nous retrouverions au même point qu'aujourd'hui, et il ne resterait plus rien pour notre enfant. »

« Femme égoïste, cœur de marbre, sache donc tout. Je dois 75,000 francs, et il faut à tout prix que d'ici à quinze jours j'aie fait honneur à plusieurs acceptations, payé notre meuble de salon et satisfait le carrossier qui ne veut plus attendre. En un mot : il me faut de l'argent, ou je suis perdu. Si tu ne m'en donnes pas de bon gré, je te l'arracherai de force, car mon honneur est en jeu. »

« A ces mots, il s'approcha d'elle avec un geste menaçant. Devenue horriblement pâle, elle s'appuyait sur son secrétaire, qui renfermait les titres au porteur assurant l'avenir de son fils. Il y eut un moment de silence. Hélène, qui s'était assise comme pour réfléchir, le rompit enfin en disant d'une voix grave, presque solennelle : « Examinons de sang-froid notre position. Quand je saurai tout, je prendrai un parti. »

« Et pas un mot, pas un coup d'œil de reproche à l'adresse du mari insensé qui avait gaspillé une si belle fortune. Voyant que, pour obtenir quelque chose, il fallait dévoiler à sa femme une partie de la vérité, Albert confessa les dettes dont il jugea indispensable de l'instruire. Elle apprit sans sourciller que toute sa dot était dévorée ou à peu près, et que son mari devait en outre 75,000 fr. Mais elle renferma en elle-même ses réflexions amères et désolantes, étouffa le soupir prêt à s'échapper de ses lèvres et tendit la main à Orchard avec un air d'affection et de tristesse indicibles. »

« Merci, Albert, lui dit-elle, de ne m'avoir rien caché. »

« Et tu m'autorises à disposer du capital en question ? s'écria-t-il en lui baisant la main. »

« Non, mais j'arrangerai nos affaires de façon que tu ne sois pas inquiété et que nous puissions vivre tranquilles avec ce que tu gagnes. »

« Hélène ! en me pousse pas à bout ! cria-t-elle en se levant et en frappant du poing sur la table. Ne persiste pas à vouloir me priver d'une fortune à laquelle j'ai droit. — Voyons, vas-tu l'exécuter de bonne grâce, ou faut-il que je prenne moi-même les titres que je demande ? »

Hélène s'était levée aussi; elle se tenait droite, la tête haute, devant Orchard. Elle lui présenta une clef et dit avec un calme effrayant :

« Je ne veux pas que tu t'avillisses jusqu'à voler. Une fois déjà, tu as failli le faire; il s'agissait alors de mes diamants. Voici la clef de mon secrétaire; prends-y ces papiers. Mais alors nulle puissance au monde ne pourra plus me déterminer à partager ta vie de dépenses folles. Dès l'instant où tu t'approprieras cette petite fortune — qui, malgré sa modicité, est assurée notre avenir — j'emporte mon enfant et je quitte un mari qui, de propos délibéré, aime mieux ruiner sa famille que s'imposer quelques légères privations. »

« Elle posa la clef sur la table devant lui; mais il la rebussa avec violence et s'écria en se cachant le visage dans les deux mains :

« Je ne t'aurais jamais cru si peu d'amour pour moi. Ah ! c'est affreux d'être traité ainsi, à l'heure de l'adversité, par

la femme qui devrait partager et adoucir mes chagrins. »

« Albert, Albert, je ne cherche qu'à les adoucir et à y mettre un terme, mais d'une manière dont nous n'ayons plus à nous repentir plus tard. Je me sacrifierais pour toi sans hésitation et sans regret; mais — et toi propre cœur te le dira dans un moment plus calme — je n'ai pas le droit de dépouiller notre enfant. Pour qui donc est-ce que je vis, ajouta-t-elle, avec tendresse, sinon pour toi et pour Léon ? A vous deux, n'êtes-vous pas tout pour moi ? »

Cette voix, cet accent affectueux auraient amolli un cœur de pierre. Orchard remonta le regard plein d'âme d'Hélène et répondit :

« Je l'écoute. »  
« Nous ne rapporterons point les paroles de la jeune femme. Elle manifesta l'espoir de tirer son mari d'embarras; elle lui démontra la nécessité de changer complètement de vie, lui représentant qu'il était à l'âge où la vanité doit faire place à une noble ambition, et l'engageant à ne plus mettre son orgueil dans des puérilités, à s'efforcer plutôt de devenir un homme vraiment utile. Il l'écouta le front sombre, mais enfin, il l'écouta. Puis il éleva une objection.

« Je ne puis pas, dit-il, changer mon train de vie sans que le monde en soupçonne le véritable motif. C'est une humiliation que je ne me sens point la force de supporter.

« Tu n'auras pas, non plus à la subir. Ne vas-tu pas accompagner à l'étranger, en qualité de conseil, les représentants d'une société financière, chargés de traiter une affaire considérable ? En ton absence,